



Melebi SA · Parkweg 12 · 2502 Biel/Bienne

Office fédéral de la santé publique (OFSP)
Secrétariat CFAMA
Sous-commission Moyens et appareils
Schwarzenburgstrasse 157
CH-3003 Berne

Bienne, le 3 octobre 2019

Demande de révision du point 15.20.01.01.2 de la LiMA concernant l'appareil avertisseur contre l'énurésie nocturne

Mesdames, Messieurs,

À la suite de la diminution de la prise en charge de la location de l'appareil avertisseur pour le traitement de l'énurésie (selon LiMA 15.20, entrée en vigueur le 1er avril 2019), nous vous adressons notre requête afin d'obtenir une augmentation rapide du tarif unique de remboursement.

Nous joignons à ce courrier un dossier complet contenant le formulaire de déclaration et un argumentaire détaillé. Les points qui y sont présentés sont fondés sur une série de documents (cf. *Liste des Annexes*): tableaux comparatifs et de calcul de prix, des informations détaillées sur le cadre légal, l'historique et la reconnaissance de Melebi SA en qualité de fournisseur de l'appareil Pipi-Stop, des études ou extraits d'études médicales scientifiques sur l'énurésie nocturne (cf. notre *Synthèse des études*), notre documentation client complète ainsi que des lettres et témoignages de médecins et de familles qui ont utilisé notre appareil avertisseur.

Le but de notre demande de révision du point 15.20.01.01.2 de la LiMA est motivé par deux raisons fondamentales:

1. D'une part, **rendre accessible le traitement par thérapie comportementale au moyen d'un appareil avertisseur à toutes les familles, sans discrimination**. En effet, depuis la diminution drastique de la prise en charge de l'appareil avertisseur depuis le 1er avril 2019, les familles avec des revenus modestes ont difficilement accès à **cette thérapie qui s'avère pourtant la plus efficace et la moins chère pour traiter l'énurésie nocturne**. En effet, depuis le changement de taux, les familles doivent supporter environ 90% des coûts de location.
2. D'autre part, comme le montre notre argumentaire, **l'abaissement de la prise en charge selon LiMA 15.20 provoquera sur le moyen-long terme une hausse substantielle des coûts à supporter par les caisses maladie, ce qui va à l'encontre de l'objectif visé par la révision actuelle de la LiMA**. De fait, cette mesure pousse les familles touchées par l'énurésie nocturne à recourir au traitement pharmacologique, remboursé à 90% par la LAMal, alors que cette solution est plus chère et moins efficace.

L'énurésie nocturne touche indifféremment toutes les couches sociales de la population. L'impact psychosocial négatif de cette maladie est avéré. L'énurésie nocturne met les familles sous une pression importante, car le sujet reste tabou. Les énurétiques présentent souvent une grande souffrance. Il est donc important de pouvoir les traiter adéquatement.

Selon l'étude de Plaut Economics publiée en 2006, en Suisse, il y avait environ 70'000 enfants et adolescents (de 5 à 15 ans) touchés par l'énurésie nocturne. Au total il y avait (chiffres de l'année 2004) 66'553 patients énurétiques dont 55'703 ont été traités (soit 83,7% de patients traités). Extrapolés en 2019, ce nombre devrait être un peu supérieur, vu l'augmentation de la population pendant ces 13 dernières années. Toujours selon l'étude de Plaut Economics, en 2006, en Suisse (selon les données confidentielles d'une grande caisse maladie suisse), les traitements réalisés l'étaient pour 75% par médicaments et 25% par appareils. Durant la dernière décennie, ce pourcentage a probablement évolué en faveur de l'appareil. Or, avec l'ultime révision, le pourcentage des traitements pharmacologiques vont à nouveau augmenter et, parallèlement, les coûts des traitements pour l'énurésie nocturne.

En termes de gestion des coûts de la santé, **il est dans l'intérêt de l'OFSP de soutenir le traitement au moyen de l'appareil avertisseur qui est la solution la plus efficace, la plus sûre et la moins chère.** Les enjeux financiers représentent plus de 10 millions de CHF par année.

Notre entreprise familiale est spécialisée dans le traitement avec l'appareil avertisseur "Pipi-Stop" depuis 87 ans en Suisse. En 2006, suite à la diminution du tarif LiMA 15.20 de 10%, nous avons déjà adressé une requête à l'OFSP pour rétablir le niveau de prestations. **Sur la base d'un examen attentif de notre demande, vos prédécesseurs avaient pleinement reconnu le bien-fondé de notre requête et avaient nettement augmenté la prise en charge au 1er janvier 2008, alors même que l'ensemble des prestations LiMA étaient revues à la baisse.**

Pendant sa longue carrière professionnelle au CHUV à Lausanne, le Prof. honoraire Jean-Pierre Guignard, néphrologue pédiatrique, n'a cessé de démontrer à ses étudiants et collègues pédiatres les avantages évidents de la prise en charge par technique de conditionnement (alarme) plutôt que par le traitement pharmacologique.

L'argumentaire ci-joint fait partie intégrante de notre requête. Nous y exposons de manière détaillée les enjeux et les raisons de promouvoir la thérapie comportementale par appareil. Par conséquent, **nous vous adressons cette demande afin d'obtenir une augmentation substantielle et rapide du tarif unique de remboursement pour les appareils avertisseurs en location.**

Sachant que la réussite du traitement dépend en grande partie de la qualité de l'appareil et de sa documentation, ainsi que du conseil d'accompagnement, il va de soi que l'OFSP pourrait exiger des fournisseurs d'appareils d'être reconnus par leurs autorités cantonales respectives, que leurs appareils soient agréés par l'ODim et qu'ils répondent aux normes de sécurité CE.

En outre, des directives (*Leitlinien*) concernant le traitement d'énurésie, inspirées par celles publiées en Allemagne par l'AWMF (cf. Annexe III.i.), pourraient être très utiles en Suisse.

Nous restons très volontiers à votre disposition pour tout complément d'information dont vous pourriez avoir besoin.

D'ores et déjà, nous vous remercions de l'attention que vous porterez aux éléments présentés dans notre requête. Dans l'attente de votre rapide prise de position, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à notre parfaite considération.



Pascal Hämmerli
Directeur Melebi SA



Christine Calderara
Directrice opérationnelle Melebi SA

Annexes selon *Liste des annexes*